

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 18 juin 2026, à 17h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry
Siège # 2 – Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Sylvie Ouellet, secrétaire d'assemblée, assiste également à cette séance.

73-06-2026

**** NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Saint-Pierre a besoin d'une secrétaire d'assemblée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Sylvie Ouellet soit secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

05- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents : Normand Landry

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

74-06-2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03- EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

75-06-2026

Embauche de Mme Karolane Horth Bujold à titre de directrice générale, greffière et trésorière.

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents : Marise Ouellet

QUE Mme Karolane Horth Bujold, soit retenu pour occuper le poste de directrice générale, greffière et trésorière pour la municipalité de Mont-Saint-Pierre, à partir du 29-06-2026.

Que se soit en relation avec la Convention de Subvention du Fonds Régional et Ruralité, Volet Coopération et Gouvernance Municipale, Coopération intermunicipale avec MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions
Aucune question

76-06-2026

06- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents : Normand Landry

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 17 h 17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire


Sylvie Ouellet secrétaire